

Titre	Initier un traitement pharmacologique pour une exacerbation aiguë de la maladie pulmonaire obstructive chronique présumée bactérienne		DSP-CCSMTL IT-44
Référence à un protocole : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Date d'entrée en vigueur : 11 décembre 2018	Date de révision :
Situation clinique ou clientèle	Usager présentant des symptômes et signes associés à une exacerbation aiguë de la maladie pulmonaire obstructive chronique (EAMPOC) présumée bactérienne.		
Professionnel(s) autorisé(s)	Infirmières de l'ensemble des secteurs d'activités du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal Exigences : <ul style="list-style-type: none"> • Détenir les compétences et connaissances pour le suivi de la clientèle MPOC. C'est-à-dire avoir réussi les formations reconnues par la Direction des soins infirmiers • S'assurer d'un accompagnement clinique dans son milieu de travail pour le développement de ses compétences (inf. experte, médecin, IPS, etc.) • S'assurer, auprès de son gestionnaire, que l'ordonnance collective est déployée dans son milieu et qu'un médecin répondant est identifié pour son service. 		
Activité(s) professionnelle(s) visée(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ; • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance ; • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. 		
Médecin répondant	<ul style="list-style-type: none"> - Dans une clinique médicale ou un groupe de médecine de famille (GMF), le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, un des médecins signataires de l'ordonnance collective ou le médecin assigné aux consultations sans rendez-vous. - En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service. 		

Indications

Se référer au protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

Contre-indications

Se référer au protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

Protocole médical et directives infirmières

Se référer au protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

- https://www.inesss.gc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/EAMPOC/INESSS-Protocole-medical_EAMPOC1.pdf

De plus :

- Transmettre l'information au pharmacien qui dessert son installation :
 - Pharmacien communautaire : Utiliser le formulaire de liaison de l'INESSS (voir la section **outils de références et sources**) ;
 - Pharmacien en établissement de santé (CHSLD, CH, IRGLM, IUGM) :
 - Utiliser la feuille d'ordonnance médicale en vigueur dans votre milieu;
 - Inscrire sur la feuille d'ordonnance : le titre de l'ordonnance collective, le numéro de l'OC, le nom du médicament, la posologie (dose et intervalle posologique), la date et l'heure de l'application de l'OC ;
 - Signer l'ordonnance : Inscrire son nom au long, son titre d'emploi ainsi que son numéro de permis OIIQ sous sa signature ;
 - Acheminer la feuille d'ordonnance au département de pharmacie dans le respect de la procédure en vigueur (Po-2400-0091 : Émission et exécution des ordonnances)
- Documenter ses interventions au dossier de l'utilisateur
 - Consigner ses interventions
 - Inscrire le nom et le numéro de l'ordonnance collective appliquée


Limites ou situations exigeant une consultation médicale (ou avec une IPS) obligatoire

Se référer au protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

Outils de références et sources

INESSS (2018). Ordonnance collective et protocole : initier un traitement pharmacologique pour une exacerbation aiguë de la maladie pulmonaire obstructive chronique présumée bactérienne consulté au <https://www.inesss.gc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/eampoc.html>

📁 http://ccsmtl.intra.mtl.rtss.gc.ca/fileadmin/CIUSSSEspacesSecurises/ESPolitiquesProceduresReglements/CIUSSS/4200/PO_4200_009/PO_4200_009.pdf

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR			
Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr Sean Gilman, pneumologue, HV Valérie Sicard, conseillère cadre en soins infirmiers <u>Collaborateurs :</u> Nathalie Poupart, Infirmière clinicienne gestion de cas en pneumologie	
Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr Jean Pelletier, chef du département de médecine générale Jean Roussel, clinicien en pratique avancée, DASI-PP Suzanne Gilbert, chef adjoint au chef du département de pharmacie, Soins pharmaceutiques, Pharmacienne, membre du comité des ordonnances collectives	
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Lajeunesse	Prénom :	Julie
Signature :		Date :	2019-02-01
Révision			
Date d'entrée en vigueur		11 décembre 2018	
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date prévue de la prochaine révision		11 décembre 2021	
Signature du médecin répondant (si applicable)			
Signature :		Date :	